

Thème : La réforme de la procédure disciplinaire

Date : Lundi 13 mars de 14h à 17h

Lieu : Montargis

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 1

Objectifs :

- *Présenter le rôle modifié du bâtonnier*
- *Identifier l'introduction de l'échevinage*
- *Analyser la saisine élargie du conseil régional de discipline*

Méthodes mobilisées :

🔗 Programme :

1. Instruction des plaintes

2. Procédure

3. Audience

🔗 **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et échanges avec les participants.

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur le Bâtonnier Philippe GAND, Avocat au barreau de Poitiers, spécialiste en droit pénal et droit du travail

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.